Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 035-213501463-20260424-37_2026-DE

Commune de LANGOUET

Département : ILLE ET VILAINE
Arrondissement : RENNES
Canton : MELESSE

Délibération N°37

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt quatre avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LANGOUET dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Jean-Luc, Maire.

Nombre de membres : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2026.

Présents : DUBOIS Jean-Luc, FLAUX Florence, MÉAR Jean-Pierre, DETOC Annie, MARTIN Sylvain, DUPERRON-ANNEIX Nicole, BAUDÉ Marie, CORVAISIER Roger, DELAUNAY Sébastien, TILLARD Nathalie, LEPEINTEUR Lisa, COMMUNIER Myriam, BIDEAU Kévin, RUEL David.
Absent excusé : GUÉRIN Ronan a donné pouvoir à RUEL David
Secrétaire de séance : DETOC Annie

OBJET : FINANCES : Vote des taux des impôts directs locaux 2026
Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et les mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.
- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 39.24 %.
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 38.69 %.
- taxe d'habitation (TH) : 18.94 %.

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après délibération, le Conseil Municipal, ***à l'unanimité :***

- Décide de fixer les taux des impôts communaux pour l'année 2026 comme suit :
  - taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 39.24 %.
  - taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 38.69 %.
  - taxe d'habitation (TH) : 18.94 %.
- Charge Monsieur le Maire
  - de notifier cette décision aux services préfectoraux.
  - de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

Certifié exécutoire
Affiché le 30 avril 2026
Le Maire,
DUBOIS Jean-Luc.